

### Récapitulatif des frais d'adhésion des membres de Coopération Canada

Les frais d'adhésion à Coopération Canada sont calculés en fonction de la taille des effectifs déclarée par les organisations au début de l'exercice financier de Coopération Canada (1<sup>er</sup> avril) et figurant dans leur plus récent formulaire T3010 de l'Agence du revenu du Canada. Le nombre d'ÉTP (équivalent temps plein) utilisé dans le calcul des cotisations correspond à la somme des postes à temps plein déclarés à laquelle s'ajoute la moitié des postes à mi-temps déclarés. Un rabais de 25 % est accordé aux membres qui n'ont pas de bureau en Ontario ni au Québec (rabais de 75 % pour les organismes qui compte deux ÉTP ou moins). Les coalitions et les réseaux d'organisations (qui offrent des services à d'autres organisations) ne sont pas éligibles au rabais accordé sur la base de la localisation du bureau.

	Nombre d'ÉTP*	Cotisation	Rabais selon la région (25 %)
- Niveau 1	Eff. ≤ 2	200 \$	50 \$
- Niveau 2	Eff. ≤ 5	1 000 \$	750 \$
- Niveau 3	Eff. ≤ 12	4 000 \$	3 000 \$
- Niveau 4	Eff. ≤ 25	8 000 \$	6 000 \$
- Niveau 5	Eff. ≤ 40	12 000 \$	9 000 \$
- Niveau 6	Eff. ≤ 75	15 500 \$	11 625 \$
- Niveau 7	Eff. ≤ 100	18 500 \$	13 875 \$
- Niveau 8	Eff. ≤ 200	21 500 \$	16 125 \$
- Niveau 9	Eff. ≤ 500	25 500 \$	19 125 \$
- Niveau 10	Eff. > 500	28 500 \$	21 375 \$

\* ÉTP = équivalent temps plein

#### Remarque sur le calcul des frais d'adhésion

- Les membres qui ne remplissent pas le formulaire T3010 peuvent fournir à Coopération Canada une attestation de la taille de leurs effectifs au moment du calcul de leurs cotisations.